



Rue de la Haute Garenne
42405 SAINT CHAMOND

COMPTE - RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MARDI 13 FÉVRIER 2024

La séance est ouverte à 18h. Le quorum est atteint : membres votants présents à l'ouverture de la séance.

Membres présents en ouverture de séance :

• **Membres de droit :**

a. Personnels d'encadrement de l'établissement :

- Mme GIRAUDEAU, Principale
- Mme LIOGIER, Gestionnaire
- Mme MAYOU, Conseillère Principale d'Éducation.

• **Membres, représentants élus :**

a. Représentants élus des personnels enseignants :

- M CORDINA représentant élu des personnels enseignants et d'éducation ,
- Mme DEGHACHE représentante élue des personnels enseignants et d'éducation ,
- Mme EL AZHAR Représentante élue des personnels enseignants et d'éducation,
- Mme JARRIL Représentante élue des personnels enseignants et d'éducation,
- Mme REMMAZ Représentante élue des personnels enseignants et d'éducation,

b. Représentante élue des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service.

- Mme FONDON, représentante élu des personnels techniques, ouvriers et de service.

c. Représentants élus des Parents d'élèves :

- Mme CHAUDIER-SEYVE, représentante élu des Parents d'élèves,
- Mme MERCIER, représentante élu des Parents d'élèves,
- M PICHON, représentant élu des Parents d'élèves,
- M RIBEYRE- COULANGEAT, représentant élu des Parents d'élèves,
- Mme SMATI, représentante élue des Parents d'élèves,

d. Représentantes élues des Élèves :

- Mme LOUERGHEMI Inès, Représentante élue des élèves
- Mme KAMEL EYA, Représentante élue des élèves

Membres absents et excusés en ouverture de séance :

- M LAIFAOUI Djoudi, Principal adjoint et membre de droit,
- Mme FRANCON Florence, représentante élue des Parents d'élèves
- Mme DUPONT Delphine, représentante élue des Parents d'élèves
- M REYNAUD Hervé, Représentant de la collectivité territoriale

Madame la Principale, Présidente du conseil d'administration accueille les membres du C.A (** membres présents 14/ 22) et les étudiants stagiaires présents à titre d'auditeurs invités dans le cadre de leur formation en établissement.

Mme EL AZHAR, Représentante élue des personnels enseignants est secrétaire de séance.

Deux nouveaux points ont été ajoutés en affaires scolaires - en I-2.d) – en II-2.c) et un point demandé en questions diverses.

L'ordre du jour soumis au vote et se présente donc comme suit :

Adoption de l'ordre du jour

Approbation du Compte rendu du CA du 05/12/2023

I . Action éducative et pédagogique :

1. Préparation de la Rentrée 2024 :

- a) D.H.G. - Présentation des différentes hypothèses aux différentes formes de structures prévisionnelles
- b) Incidences sur la gestion des postes des personnels enseignants de ces différentes formes de structures prévisionnelles
- c) Dotation I.M.P. et ventilation prévisionnelle en référence aux missions particulières

2. Actualités pédagogiques et budgétaires :

- a) Projet École Ouverte 2024
- b) Projet L.I.N.G. - É.L.É.A
- c) Autorisation de signature de convention pour la contribution de Mme S. DIAF, collaboratrice occasionnelle et bénévole du service public lors des déplacements et pour l'encadrement des élèves composant les équipes U.N.S.S. de STEP.
- d) Autorisation de signature d'un contrat de P.A.F.I pour un élève âgé de plus de 15 ans au 25 02 2024 et récemment re-scolarisé, sur décision de l'Inspecteur d'Académie, au collège Pierre Joannon.

II. Organisation financière et comptable :

1. Approbation de signatures des contrats et conventions à venir :

- a) Index Éducation : Logiciel Emploi du Temps
- b) SOS Méditerranée
- c) U.I.M.M. Loire

2. Opérations financières et patrimoniales diverses :

- a) Régularisation d'un acte pour facturation 2023
- b) Sorties d'inventaire liées aux opérations de désherbage du fonds documentaire.
- c) Dons des ouvrages et BD sorties de l'inventaire du CDI

III. Questions diverses :

Mme SMATI, représentante élue des parents d'élèves souhaiterait évoquer la question des bornes WIFI , à savoir s'il est possible de les désactiver à distance lorsqu'elles ne sont pas utilisées afin de ne pas exposer élèves et personnels aux ondes tout au long de la journée.

Déroulement de l'ordre du Jour

Adoption de l'ordre du jour modifié

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration d'approuver cet ordre du jour précisé ci-dessus

Acte n° 1 13/02/2024		Adoption de l'ordre du jour du CA du 13/02/2024					
14	Voitants	14	Pour	0	Contre	0	Abstentions

Approbation du Compte rendu du CA du 05/12/2023

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration d'approuver le compte rendu du conseil d'administration du 07/11/2023.

Acte n° 2 13/02/24		Approbation du compte rendu du CA du 05/12/2023					
14	Voitants	14	Pour	0	Contre	0	Abstentions

I . Action éducative et pédagogique :

1. Préparation de la Rentrée 2024 :

➤D.H.G. - Présentation des différentes hypothèses aux différentes formes de structures prévisionnelles

Madame la Principale présente les documents dupliqués ainsi que les différents tableaux présents dans les feuilles de calcul des 2 fichiers Librecalc transmis.

Ces visuels, concernant la structure prévisionnelle, sont les suivants :

- le tableau des prévisions d'effectifs et du nombre de divisions arrêtés pour la rentrée 2024
- les décompositions (en hypothèse 1 et en hypothèse 2) de la Dotation Horaire Globale attribuée à l'établissement pour la rentrée 2024
- le tableau de la ventilation de la Dotation Horaire Globale 2023 correspondant à la structure pédagogique actuelle et faisant office de repère et d'exemple
- les tableaux de la ventilation prévisionnelle pour la rentrée 2024 de la Dotation Horaire Globale distribuée entre les 4 niveaux de classes et totalité des disciplines et certains besoins d'enseignement selon l'hypothèse suivante :
 - Existence de 5 classes de 6ème et de 5ème,
 - Existence de 4 classes de 4ème et de 3ème.

Par ailleurs, et en faisant référence au tableau de la décomposition de la dotation attribuée pour la rentrée 2024,

Madame la Principale explicite les spécificités suivantes :

Les professeurs doivent effectuer un nombre minimal d'heures de service d'enseignement devant élèves. Ce dernier est fonction du corps professionnel auquel ils appartiennent respectivement. Les Heures Postes ou H.P permettent d'effectuer ces quotités minimales attendues.

1. Par exemple, un professeur certifié est nouvellement nommé dans l'établissement, sa quotité minimale d'heures devant élèves est de 18h00. Il doit exister au minimum un besoin d'heures d'enseignement de 18h00 à lui donner pour qu'il soit en situation de service complet.

En résumé, des heures postes résultent le nombre de personnels titulaires en poste à temps complet dans un établissement. Les professeurs peuvent effectuer des heures supplémentaires d'enseignement devant élèves sur toute la durée d'une année scolaire. Ces Heures Supplémentaires Année ont pour acronyme : H.S.A

Par exemple un professeur agrégé de lettres se doit de faire 15 heures d'enseignement par semaine devant élèves. Si son service effectif est de 17 heures, il effectue alors 2 H.S.A

Une Dotation Horaire Globale ou D.H.G est composée H.P et d' H.S.A.

Au sein de cette DHG, il existe des heures d'enseignement dites "fléchées" et dont l'attribution est liée à l'existence de certains dispositifs (exemple : 21h 00 pour l'ULIS). A contrario, chaque établissement dispose, désormais depuis la réforme du collège, d'une marge d'autonomie calculée en fonction de ses caractéristiques. Il appartient à la communauté éducative de décider de sa ventilation.

	R2021	R2022	R2023	R2024
D.H.G TOTALE	536,10	536,10	564,00	567,00
H.P	496,70	495,10	521,00	525,70
H.S.A	39,40	41,00	43,00	41,30
I.M.P EN U.C.I (1 U.C.I = 1250 € = 1 H.S.A de professeur certifié)	07,50	06,50	6,75	5,75 Car fermeture de la section sportive = -1

Concernant les tableaux de prévision d'effectifs et des groupes d'enseignement des langues et des options, il a été fait les relevés de données suivants :

- Les effectifs constatés pour chaque niveau d'enseignement sur l'année en cours,
- Les effectifs estimés pour chaque niveau d'enseignement sur l'année suivante en opérant le glissement attendu des cohortes d'élèves par niveau.
- Par exemple, les effectifs actuels de 6ème seront les futurs élèves de 5ème, exceptés ceux dont on connaît déjà le départ annoncé ou potentiel.
- Les effectifs et le nombre des groupes de langue sont évalués en utilisant :
 - la technique du glissement de cohorte attendu,
 - la technique du sondage (niveau 6ème et CM2)

L'évolution globale prévisionnelle des effectifs, calculée par le chef d'établissement et les services académiques se présente comme suit :

CONSTAT R 2023		PREVISIONS R2024				NIVEAUX ENSEIGNEMENT
EFFECTIFS	NBRE DIVISIONS	PREV. DOS	EFFECTIFS JANVIER 2024	PREVISIONS ETAB. R2024	EFFECTIFS JUILLET R2024	
						CM2 SECTEUR
120	5	125	120	125		6EME
97	4	120	102	122		5EME
100	5	102	106	103		4EME
100	4	102	102	103		3EME
13						ULIS
430	18	449	430	453		TOTAL

Avec une structure avec 4 classes de 4ème et 4 classes de 3ème, nous aurons les nombres de groupes de Lv2 et optionnels suivants :

EFFECTIFS JANVIER 2024	PREVISIONS R2024			LVL/CA ET GROUPE
	EFFECTIFS PREVUS R2024	NBRE GROUPE	EFFECTIF MOYEN	
	9	1	9,00	6EME BILANGUE ALLEMAND
				5EME BIL
12	7	1	7,00	5EME ALL2
71	89	4	22,25	5EME ESP2
22	26	1	26,00	5EME ITA2
4	7	1	7,00	5EME LAT
				4EME BIL
11	12	1	12,00	4EME ALL2
68	69	3	23,00	4EME ESP2
23	22	1	22,00	4EME ITA2
4	4		4,00	4EME LAT - 3E4ELAT
				3EME BIL
10,00	10	1	10,00	3EME ALL2
72	71	3	23,67	3EME ESP2
24	22	1	22,00	3EME ITA2
7	7	1	7,00	3EME LAT - 3E4ELAT

Les tableaux de ventilation de la D.H.G sont construits de la façon suivante pour chacun des niveaux d'enseignement :

- En lignes les disciplines d'enseignement
- En colonnes et par niveau d'enseignement, les heures d'enseignement saisies ou calculées, suivantes :

- x L'horaire réglementaire élève (HOR. REG.) est l'horaire d'enseignement que chaque élève doit recevoir,
- x L'horaire consommé (HOR. CONS.) est le nombre d'heures d'enseignement pour classe entière (division) ou pour chaque groupe constitué

Concernant la répartition de la D.H.G 2024 sur les niveaux de 4ème et 3ème, les horaires d'enseignement se présentent, pour les 2 hypothèses travaillées, conformément aux entêtes – tableaux suivantes :

DIVISIONS			GROUPES			TOTAL
HOR. REG.	NOMBRE	HOR. CONS.	NOMBRE	HOR. CONS.	NBRE. HEUR.	

Concernant la répartition de la D.H.G 2024 sur les niveaux de 6ème, les horaires d'enseignement se présentent, pour les 2 hypothèses travaillées, conformément aux entêtes – tableaux suivantes :

➤ Hypothèse 1 :

6ème							
DIVISIONS			GROUPES FRANCAIS MATHS		GROUPES AIDE AUX DEVOIRS		TOTAL
HOR. REG.	NOMBRE	HOR. CONS.	NOMBRE	HOR. CONS.	NOMBRE	HOR. CONS.	NBRE. HEUR.

➤ Hypothèse 2 :

6ème							
DIVISIONS			GROUPES DISC. BESOINS		GROUPES DIVERS ET AIDE AUX DEVOIRS 6EME		TOTAL
HOR. REG.	NOMBRE	HOR. CONS.	NOMBRE	HOR. CONS.	NOMBRE	HOR. CONS.	NBRE. HEUR.

Concernant les lignes en disciplines d'enseignement, celles – ci présentent le total général des moyens consommés à reporter pour chaque discipline inscrite au T.R.M.

➤ Hypothèse 1 :

BESOINS TOTAUX DISCIPLINE	DISCIPLINE
21,00	ULIS
3,00	LCA - LATIN
92,00	LETTRES
2,00	ALLEMAND LV1 et LV2 (4ème)
7,50	ALLEMAND LV2
66,50	ANGLAIS
25,00	ESPAGNOL LV2
7,60	ITALIEN LV2
52,00	HIST-GEO J EMC
87,25	MATHEMATIQUES
21,50	TECHNOLOGIE
30,00	SC. PHYSIQUES
34,75	S.V.T
19,00	EDUCATION MUSICALE
19,00	ARTS PLAST.
68,00	EPS
0,00	
500,00	TOTAL CONSOMMATIONS HORAIRES/NIVEAU
19,00	NOMBRE PREVISIONNEL DE CLASSES
	EFFECTIFS ELEVES PREVISIONNELS
	NOMBRE HEURES ATTRIBUEES
1,00	SDLE

Concernant l'Allemand, il a été anticipé d'ouvrir 1 groupe en 6ème et de maintenir un groupe en 5ème LV2, même si l'effectif demeure limité. La constitution de ce dernier groupe est donc « à surveiller » dans la mesure où l'effectif prévisionnel n'est qu'à 7 actuellement. De même, il a été décidé de regrouper les élèves latinistes de 4ème et de 3ème dans un seul et unique groupe.

Concernant les hypothèses de la répartition de la D.H.G pour la rentrée 2024, celles-ci n'étant pas actuellement encadrées par des textes réglementaires nous imposant la constitution obligatoires, de groupes de niveaux en mathématiques et en français, en classe de 6ème et de 5ème, sur la totalité de leur horaire ; il n'a pas été envisagé de travailler sur une telle projection en raison des arguments suivants :

- L'insuffisance des moyens attribués pour permettre la création de groupes permettant une réelle prise en charge des élèves en difficulté scolaire, sur ces 2 champs disciplinaires,
- La majoration exponentielle des besoins d'enseignement dans ces deux disciplines, à savoir 17 heures pour un seul groupe supplémentaire sur les 2 niveaux, qui ne pourront pas être satisfaits ; et ce, dans la mesure où il n'existera pas, à la rentrée prochaine, suffisamment de professeurs pour pourvoir tous les postes créés à l'échelle de tous les établissements.
- Le cumul inextricable des contraintes de placement des séquences dans l' E.D.T, intrinsèquement liées les unes avec les autres, induisant des grilles - classe à la qualité extrêmement dépréciée et aux caractéristiques (du fait de leur amplitude prévisionnelle horaire) complètement inadaptées à la vie et à la réussite scolaire des collégiens.

Celles ci sont les suivantes :

- Le placement des séquences d'E.P.S, que nous ne maîtrisons pas,
- Des partages de postes sur les enseignements de LV2 qui sont extrêmement complexes et imbriqués,
- Les besoins démultipliés en termes de nombre de salles disponibles et d'une surface respective suffisamment spacieuse pour accueillir des groupes de 30 élèves
- L'obligation de respecter la durée minimale et salutaire (en termes de climat scolaire, du respect des conditions d'apprentissage des élèves et de travail des personnels) de la pause méridienne d'1h30,
- L'impossibilité de trouver, pour toutes les classes de ces 2 niveaux, des professeurs principaux à même de connaître parfaitement leurs élèves, tant du point de vue individuel que du fonctionnement des groupes-classe.
- La non - reconnaissance des capacités d'analyse, didactique et organisationnelle, de la communauté éducative du collège, et ce, alors même que nos résultats en termes de réussite de nos élèves sont très satisfaisants, et notamment en direction des élèves les plus fragiles. (Voir tableaux de nos I.V.A.C qui seront publiés en mars 2024)
- La volonté d'inscrire, dans la pérennité, un dispositif expérimental 6ème réussi comportant une majoration horaire de la quotité d'enseignement en français et en mathématiques. Ce dernier a été construit avec la participation des professeurs exerçant sur les écoles de provenance du réseau d'éducation prioritaire du collège et il s'avère être efficace dans la prise en charge différenciée des élèves.
- L'impossibilité de majorer les horaires consommés – professeurs de français et de mathématiques en 4ème et en 3ème, mesure permettant de travailler en classe, la réalisation de tâches complexes et facilitant l'acquisition d'automatismes méthodologiques.

Aussi il a été décidé de répartir la D.H.G R2024, et ce relativement à l'enseignement sur les niveaux de 6ème et de 5ème en français et en mathématiques, selon les deux hypothèses suivantes :

- Hypothèse 1 :
 - Maintien du dispositif 6ème actuel avec constitution de groupes de besoins, participation sur les groupes d'approfondissement de P.L.C volontaires et exerçant sur d'autres disciplines, et majorations horaires d'une heure par discipline toutes les semaines.
 - Instauration d'une heure en co – enseignement avec des enseignants de la discipline sur les niveaux 5ème, et ce en mathématiques et en français.
- Hypothèse 2 :
 - Instauration d'une heure en groupes de besoin avec des enseignants de la discipline sur les niveaux 6ème, et ce en mathématiques et en français.
 - Instauration d'une heure en co – enseignement avec des enseignants de la discipline sur les niveaux 5ème, et ce en mathématiques et en français.

Y Hypothèse 2 :

BESOINS TOTAUX DISCIPLINE	DISCIPLINE
21,00	ULIS
3,00	LCA - LATH
55,00	LETTRES
2,00	ALLEMAND LV1 et LV2 (6ème)
7,50	ALLEMAND LV2
62,50	ANGLAIS
25,00	ESPAGNOL LV2
7,50	ITALIEN LV2
61,00	HIST-GEO / EMC
91,75	MATHEMATIQUES
21,50	TECHNOLOGIE
30,00	SC. PHYSIQUES
31,75	S.V.T.
19,00	EDUCATION MUSICALE
19,00	ARTS PLAST.
69,50	EPS
8,00	
667,00	TOTAL CONSOMMATIONS HORAIRES/NIVEAU
18,00	NOMBRE PREVISIONNEL DE CLASSES
	EFFECTIFS ELEVES PREVISIONNELS
	NOMBRE HEURES ATTRIBUEES
4,00	BOLDE

Concernant l'hypothèse 1 et la répartition des moyens sur le niveau 6ème en dispositif Remédiation – Approfondissement de mathématiques et de français, la structure des cours complexes envisagée est la suivante :

R2023	CONSTRUCTIONS ET PLACEMENT COURS GROUPES 6EME FRANCAIS – MATHEMATIQUES												
	6.1 ET 6.2				6.3 ET 6.4				6.5				
1ERE HEURE	6.12FRG1	6.12FRG2	6.12FRG3	6.12FRG4	6.3MAG1	6.3MAG2	6.3MAG3	6.3MAG4	6.5FRG1	6.5FRG2	6.5FRG3		
PROFESSEURS UN PAR GROUPE	MME BARBIER	M MANOUBI	M CORONA	M SCHOLL	M DUBOIS	MME DEGHACHE	MME CALLAUD	M CASSE	MME GERACI	MME EL AZHAR	MME BON		
2EME HEURE	6.12MAG1	6.12MAG2	6.12MAG3	6.12MAG4	6.3FRG1	6.3FRG2	6.3FRG3	6.3FRG4	6.5MAG1	6.5MAG2	6.5MAG3		
PROFESSEURS UN PAR GROUPE	M DUBOIS	M CASSE	MME CALLAUD	M SCHOLL	MME BARBIER	M BODIC	M MANOUBI	MME JARRIL	MME DEGHACHE	MME SOULAS	MME CHNEL		
ACTIVITE D'ENSEIGNEMENT	R +	A -	A	R	R +	A -	A	R	R +	A -	A		
PLACEMENT EDT	JOUR 1 = MERCREDI DE 08H00 A 10H00								JOUR 2				
	A - = Approfondissement fragile + / Satisfaisant – A = Approfondissement satisfaisant et confirmé												
	R : Remédiation = Fragile – R+ = A consolider												
COMMENTAIRES FRANCAIS – MATHS	<ul style="list-style-type: none"> LES HEURES DE REMEDIATION ET D'APPROFONDISSEMENT EN MATHEMATIQUES ET FRANCAIS EN CLASSE DE 6EME SONT FINANCEES SUR DHG ET DONC INTEGREES AU SERVICE DES PROFESSEURS LES PROFESSEURS PEUVENT INTERVENIR SUR CE DISPOSITIF SUR UN GROUPE DE 612 ET DE 634 – ILS EXERCERONT ALORS SUR LES DEUX SEQUENCES HORAIRES SUCCESSIVES PLACEES SUR LE MEME JOUR (JOUR 1) 												
COORDINATION	<ul style="list-style-type: none"> FRANCAIS : MME JARRIL = 1H00 DE REMEDIATION SOIT 1.5 PACTE + 1.5 PACTE EN MISSION DE COORDINATION DE DISPOSITIF MATHEMATIQUES : M CASSE = 1H00 COORDINATION 												

Concernant les niveaux de 4ème et de 3ème, nous avons en répartition de moyens en référence à structure prévue en Hypothèse 2, la distribution suivante :

4ème						3ème						BESOINS TOTALS DISCIPLINE	DISCIPLINE
DIVISIONS		GROUPE		TOTAL	DIVISIONS		GROUPE		TOTAL	BESOINS TOTALS DISCIPLINE			
NBR REG.	NOMBRE	NBR CORS.	NOMBRE	NBR HELP.	NBR REG.	NOMBRE	NBR CORS.	NOMBRE	NBR HELP.				
				0,00						21,00	ULIS		
								1,00	2,00	3,00	LCA - LATIN		
4,50	4,00	4,00	8,00	0,50	20,00	4,50	4,00	4,00	8,00	0,50	20,00	95,00	LETTRES
2,50												2,00	ALLEMAND LV1 et LV2 (2ème)
			1,50	2,50	2,50							7,50	ALLEMAND LV1
3,00	4,00	3,00			12,00	3,00	4,00	2,50	8,00	0,50	14,00	62,50	ANGLAIS
2,50			3,00	2,50	7,50	2,50			3,00	2,50	7,50	25,00	ESPAGNOL LV2
2,50			1,00	2,50	2,50				1,00	2,50	2,50	7,50	ITALIEN LV2
3,00	4,00	3,00			12,00	3,50	4,00	3,00	8,00	0,50	15,00	61,00	HIST-GEO / EMC
4,00	4,00	3,50	8,00	0,50	18,00	3,50	4,00	3,50	8,00	0,50	18,00	61,75	MATHEMATIQUES
1,50	4,00	1,50	8,00	0,50	8,00	1,50	4,00	1,50			6,00	21,50	TECHNOLOGIE
1,50	4,00	1,00	8,00	0,50	8,00	1,50	4,00	1,50			8,00	50,00	SC. PHYSIQUES
1,50	4,00	1,50			8,00	1,50	4,00	1,50			8,00	31,75	S.V.T
1,00	4,00	1,00			4,00	1,00	4,00	1,00			4,00	19,00	EDUCATION MUSICALE
1,00	4,00	1,00			4,00	1,00	4,00	1,00			4,00	19,00	ARTS PLAST.
3,00	4,00	3,00			12,00	3,00	4,00	3,00			12,00	68,50	EPS
												0,00	
					118,50						120,50	567,00	TOTAL CONSOMMATIONS HORAIRES/NIVEAU
					4,00						4,00	18,00	NOMBRE PREVISIONNEL DE CLASSES
					160,00						160,00		EFFECTIFS ELEVES PREVISIONNELS
					25,75						25,75		NOMBRE HEURES ATTRIBUEES
												5,00	SOLDE

Ventilation surnuméraire :

Concernant les ventilations des heures effectuées de laboratoire, de section sportive, de dédoublement piscine, de forfait A.S, de coordination, de PP3ème, des pratiques artistiques et du dispositif E.B.E .P, nous aurions :

➤ en hypothèse 1, la projection suivante :

DISCIPLINE	ARE	
	LIBELLE	HEURES
ULIS	GROUPE EBEP	21,00
LCA - LATIN		
LETTRES	COORDINATION DISPOSITIF 6EME = 1.5 PACTE 1 HEURE DISPOSITIF 6EME	0,00
ALLEMAND LV1		
ALLEMAND LV2		
ANGLAIS	2PP 3 + PROJ FLUENCE AIDE 6EME	1,50
ESPAGNOL LV2		
ITALIEN LV2		
HIST-GEO / EMC		
MATHEMATIQUES	1PP3 + COORDINATION DISPOSITIF 6EME	1,25
TECHNOLOGIE		
SC. PHYSIQUES	LABO	1,00
S.V.T	LABO + 1PP3 + COORDO 3EME	3,75
EDUCATION MUSICALE	CHO	1,00
ARTS PLAST.		
EPS	UNSS (3*3)	9,00
TOTAL CONSOMMATIONS HORAIRES/NIVEAU		38,50
NOMBRE PREVISIONNEL DE CLASSES		
EFFECTIFS ELEVES PREVISIONNELS		
NBRE MOYEN ELEVES PAR CLASSE		
HEURES NON CONSOMMEES		

➤ en hypothèse 2, la projection suivante :

DISCIPLINE	ARE	
	LIBELLE	HEURES
ULIS	GRUPE EBEP	21,00
LCA - LATIN		
LETTRES	COORDINATION DISPOSITIF SEME ET SEME = 1 + 1 (ou 1,5 PACTE) CONCERTATION EQUIPE DISCIPLINAIRE FRANCAIS SEME - SEME = 8'0,25	4,00
ALLEMAND LV1		
ALLEMAND LV2		
ANGLAIS	2PP 3 + PROJ FLUENCE AIDE SEME	1,50
ESPAGNOL LV2		
ITALIEN LV2		
HIST-GEO / EMC		
MATHEMATIQUES	1PP3 + COORDINATION DISPOSITIF SEME ET SEME = 0,25 + 1 + 1 CONCERTATION EQUIPE DISCIPLINAIRE MATHS SEME - SEME = 8'0,25	4,75
TECHNOLOGIE		
SC. PHYSIQUES	LABO	1,00
S.V.T	LABO + 1PP3 + COORDO SEME	3,75
EDUCATION MUSICALE	CHO	1,00
ARTS PLAST.		
EPS	UNSS (3'3) + DED PISCINE(1,5)	10,50
TOTAL CONSOMMATIONS HORAIRES/NIVEAU		47,50
NOMBRE PREVISIONNEL DE CLASSES		
EFFECTIFS ELEVES PREVISIONNELS		
MBRE MOYEN ELEVES PAR CLASSE		
HEURES NON CONSOMMEES		

b) Incidences sur la gestion des postes des personnels enseignants de ces différentes formes de structures prévisionnelles

En termes de gestion de postes, chaque discipline est exercée par un nombre connu de professeurs titulaires. L'apport en heures postes est calculé en fonction de leur nombre respectif par discipline et selon leur statut respectif (certifié /agrégé)
Les temps partiels, quant à eux viennent en déduction de l'apport en heures poste pour la partie de leur minoration.

- Mme Jarril maintient sa demande d' un 80 % soit une quotité à effectuer de 14.40h/semaine donc $3,6 \times 1 = 3,6h$ de minoration de service demandée
- Mme Rouchier augmente sa quotité de service à temps partiel en passant d'une quotité à 12h00/semaine (R2023) à 14.40h/semaine (R2024)
- Mme Suzat est désormais en reconversion professionnelle et n'occupe donc plus son support de poste. Nous demandons donc la suppression de son poste dans les 2 hypothèses travaillées pour une création de support définitif en lettres modernes. Dans cette perspectives, Mme Pacrot Rossi effectuerait les 3 heures de L.C.A Latin et nous aurions une stabilité retrouvée en lettres.

Les besoins constatés dans chacune des disciplines constituent les montants reportés du précédent tableau.

En hypothèse 1, nous aurions donc en termes de G.R.H :

APPORT POTENTIEL ENH	APPORT POTENTIEL NET	Ecart ENH	ARE	DE LA COUTE PARTI TEMPS PARTIEL	ENSEIGNANTS	Ecart EPP	GRATUIT POSTE	SUPPR POSTE	BEP	FSTB POSTE	CSR	CSF	ASA	APPORT CALCULE	COMMENTAIRES	COUSO NSA	CODE D'ISO-PURNE	POSTES D'ABILEE SO-PURNE	PARTAGE DE POSTE
21,00	21,00	0,00				0,00								21,00		0,00	G01465	OPTIONEL - ULIS	
18,00	18,00	-15,00				-15,00		18,00			3,00			3,00		0,00	L0201	LETTRES CLASSIQUES	CSR ENTIERE AVEC LETTRES MODERNES
72,00	88,40	20,00		3,00	MME JARRIL	23,00	18,00				4,50	3,00		81,50		4,10	L0202	LETTRES MODERNES	CSR ENTIERE AVEC LETTRES CLASSIQUES SVP COUPLE AVEC CLO G BANY
0,00	0,00	9,50				9,50					9,50			9,50		0,00	L0421	ALLEMAND	CLO PAJREL
54,00	54,00	12,50				12,50					6,00			59,00		0,00	L0422	ANGLAIS	CLO E TCHARD
18,00	18,00	7,00				7,00					5,00			73,00		2,00	L0426	ESPAGNOL	CLO CHEMPC & F. JUBEROLLES
0,00	0,00	7,50				7,50					7,50			7,50		0,00	L0429	ITALIEN	CLO ROSTA'D
54,00	59,40	8,60		3,00	MME ROUCHIER	11,00				6,00				58,40		5,00	L1000	HISTOIRE GEOGRAPHIE	
72,00	72,00	15,25				15,25					9,00			81,00		0,25	L1000	MATHEMATIQUES	
18,00	18,00	3,50				3,50								18,00	INFORMATION COMMUNICATION	3,50	L1400	TECHNOLOGIE	
18,00	18,00	12,00				12,00					7,50			25,50		4,50	L1500	PHYSIQUE CHIMIE	CLO ROSTA'D
33,00	27,00	1,75	6,00		MME SUZAT MME PACROT	7,75								27,00		7,25	L1600	S.V.T	RECOURS A MME SUZAT MME PACROT
18,00	18,00	1,00				1,00						4,00		14,00		5,00	L1700	EDUCATION MUSICALE	CLO GAMBENA
18,00	18,00	1,00				1,00								18,00		1,00	L1600	ARTS PLASTIQUES	
54,00	54,00	14,00				14,00		10,00						64,00		4,00	L1800	EPS	RECOURS A MME SUZAT
														0,00		1,00	G9145	OPTIONEL HEURES NON AFFECTEES	
469,00	454,50	99,00	6,00	7,20		111,20	18,00	18,00	10,00	6,00	52,00	7,00	0,00	515,00		51,20		TOTAL	
PARTAGE DE POSTE ENTRANT		EPS PAS DE PROFESSEUR SMO A SES HORAIRES - 1200 HATIFIE 1E PS ET ATTENTE LETTRES S'IL Y A DES PROFESSEURS A SES HORAIRES - 1200 HATIFIE 1E PS ET ATTENTE																	

En hypothèse 2, nous aurions donc en termes de G.R.H :

APPORT POTENTIEL BRUT	APPORT POTENTIEL NET	ECART BRUT	ARA	CLM COIIGE FORM TEL/PS PARTIEL <0	ENSEIGNANTS	ECART EPP	CREATION POSTE	SUPPR POSTE <0	BVP	FSTG PSTG	CSR	CSD <0	ARA <0	APPORT CALCULE	COMMENTAIRES	COIISO. RSA	CODE DISCIPLINE	POSTES LIBELLE DISCIPLINES	PARTAGE DE POSTE						
21,00	21,00	0,00				0,00								21,00		0,00	G0145	OPTION D - ULIS							
18,00	18,00	-15,00				-15,00		18,00			3,00			3,00		0,00	L0201	LETTRES CLASSIQUES	CSR EN VERTUE DE AVEC LETTRES MODERNES						
72,00	68,40	23,80		3,60	THE JARRIL	26,60	18,00				5,00	3,00		88,40		0,00	L0202	LETTRES MODERNES	CSD EN VERTUE DE AVEC LETTRES CLASSIQUES						
0,00	0,00	9,50				9,50					9,50			9,50		0,00	L0421	ALLEMAND	CLG FAURE EL						
54,00	54,00	8,50				8,50								54,00		8,50	L0422	ANGLAIS	MODERNA CE JOUR						
18,00	18,00	7,00				7,00					5,00			23,00		2,00	L0426	ESPAGNOL	MODERNA CE JOUR						
0,00	0,00	7,50				7,50					7,50			7,50		0,00	L0429	ITALIEN	CLG JROSTAND						
54,00	50,40	7,00		3,60	MIE ROUCHER	16,60				6,00				56,40		4,60	L1000	HISTOIRE GEOGRAPHIE							
72,00	72,00	19,75				19,75					13,50			85,50		6,25	L1300	MATHÉMATIQUES	MODERNA CE JOUR						
18,00	18,00	3,50				3,50								18,00	INADMISSON - H.P. BAZEMPS HRA	3,50	L1400	TECHNOLOGIE							
18,00	18,00	12,00				12,00					8,50			26,50		3,50	L1500	PHYSIQUE CHIMIE	CLG JROSTAND						
33,00	27,80	-1,25	6,00		MIE SOLIAS ARA EAFD	4,75								27,00		4,75	L1600	S.V.T	RECONSTRUCTION ARA MIE SOLIAS EAFD						
18,00	18,00	1,00				1,00						4,00		14,00		5,00	L1700	EDUCATION MUSICALE	CLG GAUBETA						
18,00	18,00	1,00				1,00								18,00		1,00	L1800	ARTS PLASTIQUES							
54,00	54,00	15,50				15,50			10,00					84,00		5,50	L1900	E.P.S	MODERNA CE JOUR						
														0,00		0,00	G0145	OPTION D HEURES NON AFFECTEES							
488,09	454,80	99,00	6,00	7,20		112,20	18,00	18,00	10,00	6,00	52,00	7,00	0,00	515,80		51,20		TOTAUX							
PARTAGE DE POSTE ENTRANT					EPS	PAS DE PROFESSEURS STAGIAIRES INOUMES - DOLLUTION EN EPS ENTRAIENTE										LETTRRES					SUPPRESSION DE POSTES DE MIE SUZAT POUR COUVERTURE DE POSTE EN LETTRES MODERNES				

En observant ces deux propositions nous constatons les éléments suivants :

- La création des groupes de niveaux en mathématiques et en français génèrent des besoins supplémentaires en termes de postes sur ces 2 disciplines.
- Le maintien du dispositif 6ème ne génère pas plus d'H.S.A à effectuer que ce soit pour l'une ou l'autre des 2 hypothèses.

En l'absence de nouveaux textes réglementaires publiés à ce jour, Mme la Principale informe les membres du conseil d'administration, qu'elle a opté, dans ses opérations de remontée de données en T.R.M, pour la saisie des éléments exposés relevant de l'hypothèse 1. Les représentants des personnels enseignants ont, quant à eux, exprimé le souhait de soumettre au vote des membres du conseil d'administration, la présente motion :

« Madame, Monsieur,

Une démarche de concertation avec les équipes enseignantes a été engagée sur la mise en place au sein du collège Pierre Joannon de la réforme du « choc des savoirs » annoncée en décembre dernier par Gabriel Attai, et notamment de sa mesure phare que constitue la création de groupes pour les enseignements de mathématiques et de français. Des discussions au sein de nos équipes disciplinaires, et avec les enseignants des autres disciplines, ont permis de dégager un consensus autour d'une position commune: nous rejetons, en l'état actuel des choses, la mise en place des groupes de niveaux. Nous détaillerons donc les raisons qui motivent cette posture, puis exposerons deux propositions qui nous semblent acceptables.

Tout d'abord, d'un point de vue structurel, ce projet nous met dans une situation d'urgence absolue pour monter un dispositif alors qu'aucun texte réglementaire n'est paru à ce jour, ceci sans moyens supplémentaires alloués, et alors que les positionnements sur la DHG doivent être pris dans les plus brefs délais. Outre cette précipitation dans la mise en œuvre, déjà subie lors des dernières réformes, nous ne sommes absolument pas convaincus de la pertinence d'un tel dispositif, à bien des égards.

Du point de vue des élèves, l'organisation en groupes de niveaux, loin de son objectif initial, risque de creuser les inégalités. Les élèves en difficultés vont se trouver stigmatisés dans des groupes perçus comme « faibles », et cantonnés à un niveau d'exigence inférieur. Mais surtout, les élèves les plus fragiles concentrent souvent des difficultés multiples: difficultés scolaires et sociales, troubles ou handicaps divers nécessitant une adaptation, problèmes de comportement... Rassembler au sein d'un même groupe des profils aussi variés que complexes risque fort d'engendrer un climat dégradé dans lequel il serait difficile de travailler: nous avons pu le constater cette année au sein du dispositif de remédiation, à petite échelle: dans les groupes à besoins élevés, l'homogénéité du niveau scolaire masque en réalité une hétérogénéité des profils et des réponses à apporter. Les passerelles risquent d'être bien difficiles à franchir pour ces élèves afin d'accéder aux groupes de niveau supérieur, instaurant une absence d'émulation et une fatalité face aux difficultés.

En ce qui concerne les enseignants de français et de mathématiques, une telle organisation aurait un impact extrêmement négatif sur la liberté pédagogique et les conditions de travail. La répartition des services serait subie, avec l'obligation de faire intervenir l'ensemble des équipes sur les niveaux 6ème/5ème, sans parler de l'incertitude quant à la possibilité de mise en œuvre concrète (enseignants et salles de classe). D'autre part, les relations avec les familles pourraient s'envenimer en raison de divergences sur l'affectation dans un groupe ou dans un autre.

Enfin, afin de permettre lorsque cela sera possible les changements de groupe pour les élèves, les enseignants seront tenus de se réunir sans cesse pour «marchander» la «progression» d'un élève contre la «régression» d'un autre afin de satisfaire les exigences du nombre d'élèves par groupe.

Pour les enseignants des autres disciplines également, l'inquiétude est de mise. Comment accepter que l'ensemble de la marge laissée au chef d'établissement soit utilisée pour la mise en œuvre de ces groupes? D'autant que les contraintes d'emploi du temps liées à cette mise en œuvre (heures en «barettes», répartition sur la semaine) vont se répercuter sur l'ensemble des personnels de l'établissement et des élèves. D'autant plus, avec l'utilisation toujours plus importante de contractuels en service incomplet ayant un autre emploi par ailleurs, et la partition des services de beaucoup de titulaires, que cela obligerait les chefs d'établissement à des organisations complexes mettant en jeu plusieurs établissements du secteur.

Enfin, d'un point de vue organisationnel, la charge du professeur principal deviendrait encore plus complexe et chronophage (pour une rémunération inchangée). Les remplacements des heures de français et mathématiques deviendraient quasiment impossibles et les emplois du temps d'une rigidité absolue.

Toutes ces raisons nous amènent à refuser la mise en place des groupes de niveaux tels que la réforme les propose, mais nous partageons en revanche le constat qui l'a fait naître: les groupes classes actuels présentent indéniablement une hétérogénéité en termes de niveaux, rendant parfois délicate la prise en charge de besoins très différenciés. Afin de répondre à ces besoins, et en vertu de l'article R421 - 2 du Code de l'éducation (qui stipule que «Les collèges [...] disposent, en matière pédagogique et éducative, d'une autonomie qui porte sur 1. L'organisation de l'établissement en classes et en groupes d'élèves ainsi que les modalités de répartition des élèves. 2. L'emploi des dotations en heures d'enseignement»), nous vous proposons d'adopter d'autres modalités. Nous exposerons par conséquent deux propositions :

- Soit nous conservons le dispositif de remédiation actuellement en place: en effet, cette année 2023 a vu l'organisation, déjà complexe logistiquement, d'une heure supplémentaire hebdomadaire de remédiation en français et en mathématiques par groupes de niveaux à destination des élèves de 6ème. Cette remédiation pourrait tout à fait être prolongée, dans la mesure où elle n'entame pas la continuité pédagogique mise en place dans les groupes classes.
- Soit nous consacrons une séance d'une heure à de la co - animation: nous pourrions en effet mettre en place des séances de co - animation, de manière à ce que les élèves bénéficient une heure par semaine d'une séance animée par deux enseignants, tout en conservant leur groupe classe¹. La différenciation pédagogique serait dès lors mise en œuvre grâce à une disponibilité dédoublée du côté enseignant, et par la réalisation d'activités adaptées du côté des élèves. Ce fonctionnement a plusieurs avantages : il permet de ne pas cantonner les élèves à un «groupe de niveau» dans l'absolu, mais d'opérer avec plus de finesse selon les compétences visées par l'activité menée; il permet de conserver le lien entre le groupe classe et le professeur de la matière, et l'utilisation de cette heure pourrait permettre de créer des dynamiques qui seraient réutilisées sur les heures en classe entière.

Nous restons bien entendu disponibles pour discuter de ces propositions, afin d'en éclaircir les modalités et les enjeux.
Bien cordialement,

L'équipe enseignante du collège Pierre Joannon. »

Madame la Principale soumet au vote cette motion de censure.

Acte n° 3 13/02/24		Approbation de la motion de censure portée à la connaissance des membres du conseil d'administration par les représentants des personnels enseignants					
16	Votants	14	Pour	0	Contre	2	Abstentions

Madame La Principale souligne notamment qu'il est fort dommageable qu'elle ait été contrainte, en l'absence de publication de nouveaux textes réglementaires, de communiquer aux services académiques des données relatives à la préparation de rentrée non pérennes. Ce caractère aléatoire est d'autant plus incompréhensible dans la mesure où Monsieur le Recteur d'académie a annoncé, le 29 01 2024, en assemblée départementale des personnels d'encadrement, que le Ministère envisageait d'avancer, cette année, les résultats des mouvements. Décision pouvant, en revanche, apparaître judicieuse et utile dans le cadre de la préparation de la rentrée en établissement.

➤ Dotation I.M.P. et ventilation prévisionnelle en référence aux missions particulières

La dotation en I.M.P est de 5,75 Unités de Compte Indemnitaire correspondant à la somme de 7187,50€. Cette dotation est équivalente à celle de l'année précédente dans la mesure où la diminution de 1 U.C.I est due à la fermeture de la section sportive. Régulièrement une 1/2 U.C.I est versée, en Juin, dans le cadre du dispositif devoirs faits. A cette même période de l'année est, aussi, versée la dotation en termes de Pactes enseignants. La répartition des I.M.P ne pourra donc être étudiée qu'une fois ces dernières dotations connues.

2. Actualités pédagogiques et budgétaires :

a) Projet École Ouverte 2024

Nous avons transmis, en Octobre 2023, dans le cadre de l'appel à projet du 1^{er} semestre 2024, du dispositif École ouverte, les documents suivants et joints au présent compte rendu :

- La grille d'analyse de notre projet complétée pour l'année civile 2024,
- Le calendrier prévisionnel de nos activités scolaires, sportives, culturelles et de loisir, jusqu'au terme de l'intersession 3,
- Le budget associé à celles – ci, non seulement en termes d'attribution de vacances fonctionnaires (125) et non fonctionnaires (73), mais aussi en termes de dotation (2734,70€) .

Ayant constaté un reliquat de 2941,00€ sur les fonds attribués précédemment nous avons donc été destinataires des « droits à tirage » et crédits alloués suivants :

- 0,00€ de dotation,
- 123,00 heures vacances fonctionnaires,
- 76,00 heures vacances non fonctionnaires.

b) Projet L.I.N.G. - É.L.É.A

Madame la Principale expose que plusieurs échanges ont eu lieu entre l'équipe de direction et les responsables de la D.R.A.N.E, le texte déposé sur la plateforme de la plateforme N.E.F.L.E doit être modifié, avant son passage en commission académique, comme suit :

- Une introduction de la présentation du projet permettant aux membres de la commission d'appréhender, rapidement, les champs d'expérimentation pédagogique, investis par les personnels volontaires participant au projet
- Une description de l'objet du projet précisant que le L.I.N.G est donc une idée de projet de recherche didactique, d'essaimage et de développement de nouvelles pratiques de guidance pédagogique et éducative en lien avec l'exploitation d'outils numériques.

La plateforme institutionnelle Éléa héberge, d'ores et déjà, dans sa première version, des S.N.E. Les caractéristiques de celles - ci cherchent à répondre à certains de ces besoins identifiés et nécessitant une réponse institutionnelle globale.

Aussi le projet L.I.N.G associé à l'utilisation d' Éléa, pourrait devenir un projet de recherche didactique concernant de nouvelles pratiques professorales, porterait sur la création de 3 nouvelles fonctions, à savoir :

- La fonction de Professeur - concepteur de S.N.E sécurisées et hébergées sur Éléa
- La fonction de Professeur - tuteur utilisant des S.N.E hébergées via Éléa afin d'exercer, une relation didactique, individualisée et construite sur la base des besoins des élèves pris en charge. La pratique professionnelle des professeurs - tuteurs pourrait s'opérer sur un mode distanciel (en direction des élèves hospitalisés) ou hybride (en direction des Élèves en difficulté scolaire ou des Élèves à Besoins Éducatifs Particuliers).
- La fonction de Professeur – médiateur en analyse de contenus diffusés ainsi qu'en production de contenus en direction de l'Éducation aux médias au bénéfice des élèves et de leurs représentants légaux.

Le passage en commission du projet L.I.N.G, validé ; l'implication des personnels du collège, dans ce projet pluriannuel, pourrait permettre :

- d'être dotés des équipements nécessaires à l'expérimentation de ces 3 champs de recherche.
- d'obtenir des moyens horaires et indemnitaires supplémentaires,
- d'être accompagnés par l'E.A.F.C, la D.R.A.N.E et des U.F.R ou établissements supérieurs.

Il est prévu que le projet soit réécrit avant le 22/02/2024 pour une pré - présentation aux responsables de la D.R.A.N.E en début de semaine 10.

c) Autorisation de signature de convention pour la contribution de Mme S. DIAF, collaboratrice occasionnelle et bénévole du service public lors des déplacements et pour l'encadrement des élèves composant les équipes U.N.S.S. de STEP.

Une convention a été rédigée afin de permettre à Mme Solène DIAF, étudiante en 2ème année de licence de Sciences de l'éducation à l'U.J.M de Saint Étienne et stagiaire au collège Pierre Joannon, d'exercer au sein de l'Association sportive du collège Pierre Joannon, une fonction de collaboratrice bénévole et occasionnelle du service public. L'autorisation de signature de ce document par le chef d'établissement, présidente de droit de l'Association sportive, est soumise au vote des membres du conseil d'administration.

Acte n° 4 13/02/24		Autorisation de signature de la convention permettant à Mme S. DIAF d'exercer une fonction de collaboratrice occasionnelle et bénévole du service public lors des déplacements et pour l'encadrement des élèves composant les équipes U.N.S.S. de STEP.					
16	Votants	16	Pour	0	Contre	0	Abstentions

d) Autorisation de signature d'un contrat de P.A.F.I pour un élève âgé de plus de 15 ans au 25 02 2024 et récemment re-scolarisé, sur décision de l'Inspecteur d'Académie, au collège Pierre Joannon.

Un élève de 3ème, récemment scolarisé au collège Pierre Joannon sous l'égide d'un P.A.R et sur décision des services de l'Inspection Académique, sera âgé de plus de 15 ans à la rentrée des prochains congés d'hiver. Cet élève a été dans une situation de décrochage scolaire, et ce dès le début de sa classe de 6ème.

Bien qu'inscrit en classe de 3ème et candidat au D.N.B, ce dernier n'est plus en mesure de suivre la plupart des enseignements de sa classe.

Il souhaite pouvoir contractualiser un contrat d'apprentissage à l'issue de sa classe de 3ème. La mise en œuvre d'un contrat P.A.F.I devrait lui permettre de réaliser des durées successives longues de stages d'observation lui permettant de trouver un employeur.

La réglementation afférente à la mise en œuvre d'un tel contrat d'accompagnement individualisé au bénéfice d'un élève incombe sa validation préalable, par les membres du conseil d'administration ainsi que par Monsieur l'Inspecteur d'académie.

Acte n° 5 13/02/24		Autorisation de signature d'un P.A.F.I pour un élève âgé de plus de 15 ans au 25 02 2024 et récemment re-scolarisé, sur décision de l'Inspecteur d'Académie, au collège Pierre Joannon.					
16	Votants	16	Pour	0	Contre	0	Abstentions

II. Organisation financière et comptable :

1. Approbation de signatures des contrats et conventions à venir :

a) Index Éducation : Logiciel Emploi du Temps

L'établissement utilise, pour des questions de coût et d'adaptation à ses besoins, le logiciel E.D.T en version monoposte créé par la société Index Éducation. 3 Licences sont nécessaires :

- 1 accès à la licence pour chaque personnel de direction
- 1 accès à la licence à partir du 3ème poste mobile ayant un écran plus conséquent et permettant la génération des E.D.T lors de la période des congés d'été.

Mme GIRAUDEAU ainsi que M LAIFAOUI, maîtrisant parfaitement ce logiciel dont le coût avoisine les 1800,00 €, soumettent aux membres du Conseil d'Administration, l'autorisation de signature du renouvellement du contrat actuel auprès de la société Index Éducation pour un coût de licence annuel 2024 d'un montant de 897,60€ TTC.

Acte n° 06 13/02/24		Autorisation de signature de contrat de licence annuelle à compter du 01/06/2024 du logiciel E.D.T avec la société Index Éducation pour un montant de 897,60€ TTC					
16	Votants	16	Pour	0	Contre	0	Abstentions

b) SOS Méditerranée

Comme l'année passée, l'association SOS Méditerranée interviendra dans l'établissement les lundi 8 et mardi 9 avril 2024 pour les classes de 4ème, afin de sensibiliser les élèves, en conformité avec les programmes de l'éducation nationale, et rendre concrète l'information sur les migrations en s'appuyant sur l'expérience de sauvetage de l'association.

Cette intervention est réalisée à titre gratuit. Néanmoins, il est convenu que l'établissement prenne en charge le repas de l'intervenant soit une dépense totale pour ce projet de 2,53€.

Acte n° 07 1302/24		Autorisation de signature de la convention avec l'association SOS Méditerranée pour un montant de 2,53€					
16	Votants	16	Pour	0	Contre	0	Abstentions

c) U.I.M.M. Loire

L' U.I.M.M Loire est le syndicat des entreprises de la métallurgie de la Loire. Elle représente les 1230 entreprises du territoire appartenant à toutes les branches de la production et de la transformation des métaux.

Elle intervient au sein de l'établissement, auprès des classes de 4ème, afin de représenter, informer et promouvoir les intérêts des entreprises industrielles de la métallurgie. Cette intervention a eu lieu ce jour, mardi 13 février 2024 et Madame la Gestionnaire demande aux membres du Conseil d' Administration d'acter cette convention qui aurait normalement dû être présentée au CA précédent, en décembre 2023, mais Mme Liogier ne disposait pas de la convention dûment complétée par l'association. Cette intervention est réalisée à titre gratuit et n'engendre donc aucun frais pour l'établissement.

Acte n° 08 1302/24		Autorisation de signature de la convention avec l'association U.I.M.M. Loire					
16	Votants	16	Pour	0	Contre	0	Abstentions

2. Opérations financières et patrimoniales diverses :

a) Régularisation d'un acte pour facturation 2023

En juin dernier, Mme Étiembre, enseignante du dispositif ULIS, a souhaité offrir des cadeaux aux élèves de sa classe pour la fin d'année scolaire sur le budget alloué par le Département pour la ligne budgétaire ULIS.

Ce choix aurait du faire l'objet d'une décision du CA. Aussi, en l'absence de décision de ce dernier et donc des actes juridiques qui en découlent, Mme l'Agent Comptable a rejeté le paiement de la facture relative à l'achat de ces cadeaux d'un montant de 43,54€. Mme Liogier demande donc aux membres du CA de valider cet achat afin de permettre le paiement de cette facture.

Acte n° 09 1302/24		Autorisation d'achat de cadeaux pour les élèves de classe ULIS					
16	Votants	16	Pour	0	Contre	0	Abstentions

b) Sorties d'inventaire liées aux opérations de désherbage du fonds documentaire.

M. Salort, nouveau professeur documentaliste a entamé un gros travail de tri et d'archivage des œuvres et autres documents au sein du CDI depuis son arrivée dans l'établissement en septembre dernier. Ce désherbage est le premier d'une longue liste et ne pourra être que superficiel compte tenu du travail à mener. Pour donner un ordre d'idée : 27 % des documentaires datent d'avant 1990 et 83 % d'avant 2010...

Et si certaines étagères (les sciences humaines d'une manière générale) ont été régulièrement enrichies, d'autres (les sciences « dures ») prennent la poussière depuis plus de 30 ans parfois. C'est d'autant plus dommageable que ces sujets-là supportent mal la péremption.

M. Salort a donc commencé ce désherbage par la mise au pilon des ouvrages scientifiques les plus anciens ainsi que quelques autres ouvrages trop abîmés pour être utilisés. Il a également désherbé le bac à bandes dessinées, de manière plus succincte cette fois, en considérant l'état et l'intérêt pour et des élèves.

Mme Liogier demande aux membres du CA d'accepter la sortie d'inventaire de ces ouvrages.

Acte n° 10 1302/24		Autorisation de sortie d'inventaire de 111 ouvrages scientifiques et 27 bandes dessinées					
16	Votants	16	Pour	0	Contre	0	Abstentions

c) Dons des ouvrages et BD sorties de l'inventaire du CDI

Afin de donner une seconde vie à ces ouvrages qui sont trop obsolètes pour être maintenus au CDI, l'établissement propose d'en faire don aux élèves et personnels intéressés en les laissant en libre service devant le CDI.

Acte n° 11 13/02/24		Autorisation de don des ouvrages sortis de l'inventaire du CDI aux élèves et personnels de l'établissement					
16	Votants	16	Pour	0	Contre	0	Abstentions

III. Questions diverses :

Mme Smati, représentante élue des parents d'élèves souhaiterait évoquer la question des bornes WIFI , à savoir s'il est possible de les désactiver à distance lorsqu'elles ne sont pas utilisées afin de ne pas exposer élèves et personnels aux ondes tout au long de la journée.

Mme Liogier, gestionnaire, s'est donc rapprochée de ses correspondants au département, chargés de la mise en place de Trajectoire (changement intégrale de la flotte informatique) et de l'installation des bornes wifi.

A cette question, M. Dumas, Responsable de cellule réseaux Sécurité et Télécommunications au sein du Département de la Loire, a précisé que les bornes étaient installées dans les parties communes (couloirs) et non pas dans les salles de classe. Il indique que les bornes wifi sont en fonctionnement de 07h00 à 20h00, du lundi au vendredi, mais qu'il n'existe pas de solution pour démarrer les bornes à distance.

Il nous précise également à titre d'exemple, que le vendredi 09/02/2024, jour de sa réponse, 6 bornes sur 7 ont été utilisées toute la matinée de 08h00 à 14h00 par les portables de la classe mobile. Il faut entendre par là que sans les bornes wifi, la classe mobile, très utilisée depuis son installation en janvier 2023, n'a pas lieu d'être et surtout, n'a aucun moyen de fonctionner.

M Cordina explique que les établissements scolaires situés dans le périmètre de Lyon Métropole ont la possibilité d'ouvrir la couverture Wifi uniquement lorsque les utilisateurs en ont besoin. Mme Liogier invite ce dernier à lui communiquer les coordonnées de ses interlocuteurs lui permettant de prendre contact avec les services de Lyon Métropole pour obtenir d'éventuelles informations opposables aux possibilités techniques actuelles en place dans l'établissement.

À SAINT-CHAMOND, le 13/02/2024 à 20h20

Le Président du Conseil d'administration	Le secrétaire de séance
Mme GIRAUDEAU Isabelle	Mme EL - AZHAR Noémie

